

Devenir animateur vous tente ? On vous aide à financer votre Bafa !



Comment obtenir votre diplôme ? Quelles démarches réaliser ? Quels financements possibles ?

Le Bafa : une formation en 3 étapes

Ce cycle de formation doit être accompli dans un délai de 30 mois maximum.

Chaque étape est validée par une évaluation afin d'obtenir le diplôme Bafa délivré par le SDJES service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

> Étape 1 : la formation générale

A partir de 16 ans, sans limite d'âge. Aucun niveau n'est requis.

Durée : 8 jours

Lieu : Dans un organisme de formation de votre choix, habilité.

Points clés de la formation :

- La sécurité physique et morale des mineurs et le cadre réglementaire des accueils collectif de mineurs (ACM).
- Encadrement de la vie quotidienne et animation des activités des mineurs.
- Le projet pédagogique et le travail en équipe.

Coût : entre 350 € et 550 € selon la formule (externat, demi-pension, internat)

> Étape 2 : le stage pratique

Le stagiaire doit trouver lui-même son stage auprès des organisateurs des accueils collectif de mineurs (ACM) déclarés.

Durée : 14 jours minimum en continu ou en discontinu.

Lieu : au sein d'un accueil de loisirs sans hébergement, ou en séjour de vacances, ou en accueil de scoutisme.

Le stage peut être rémunéré.

> Étape 3 : Session d'approfondissement ou de qualification

Durée : 6 à 8 jours

Lieu : dans un organisme de votre choix, habilité

Coût : entre 300 € (externat) et 600 € (internat)

> Suivre la session d'approfondissement : après avoir dressé un bilan des 2 premières étapes, cette session permet de bénéficier d'apports complémentaires pédagogiques (jeunes enfants, adolescents, activités en plein air...)

OU

> Suivre la session de qualification afin d'acquérir une compétence technique et pédagogique dans un domaine spécialisé de l'animation (voile, canoë kayak...).

Les lieux ressources



> Centre Information Jeunesse Angoulême(CIJ)

Place du Champ de Mars à Angoulême
www.info-jeunesse16.com - 05.45.37.07.30

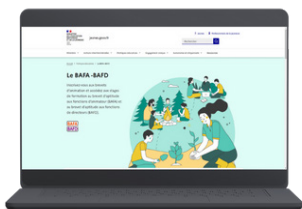


> Info 16 Cognac

Couvent des Recollets - 53 rue d'Angoulême à Cognac
05.45.82.62.00

Les démarches administratives

> Étape 1 : s'inscrire sur le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

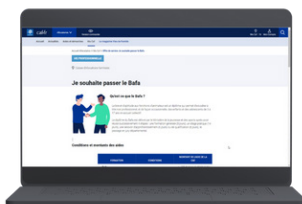


>>>



> Etape 2 : contacter et s'inscrire auprès de l'organisme de formation habilité de votre choix en fonction de son projet, de ses valeurs, des dates, du lieu et s'inscrire.

La liste des organismes habilités est disponible sur le Caf.fr rubrique **Ma Caf > Vie professionnelle > Je souhaite passer le Bafa**



>>>



Les financements possibles

Le coût pouvant être significatif, des aides existent pour le financer. Certaines aides peuvent se cumuler.

> La caisse d'Allocations familiales (Caf)

Pour les départements 16 / 17 / 19 / 23 / 79 / 86 / 87

bafa79@caf79.caf.fr



Plus d'infos sur caf.fr
rubrique Ma Caf > Vie professionnelle > Je souhaite passer le Bafa

> La région Nouvelle-Aquitaine

Tél : 05.49.38.49.38

bafa-bafd-bnssa@nouvelle-aquitaine.fr



Plus d'infos sur les-aides.nouvelle-aquitaine.fr
Trouvez l'aide dont vous avez besoin > Mots clés : Bafa / Bafd

> La Mutualité sociale agricole (Msa)

www.msadescharentes.fr



Plus d'infos sur charentes.msa.fr
rubrique Particulier > Famille, logement > Aides aux études à l'autonomie > Les aides aux formations Bafa et Bafd

> Le Conseil départemental de la Charente

Pôle éducation, culture et sports

Service sports et activités de pleine nature

Tél. : 05 16 09 72 44

> La mairie (sur décision du conseil municipal) ou la communauté de communes de votre domicile

Sur décision du conseil municipal de votre commune et en fonction des collectivités

> Le comité d'entreprise de l'employeur de vos parents si vous êtes étudiant

En fonction du comité d'entreprise

